



# COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR

## FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC



### CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL VAR DE TIR À 18 MÈTRES

#### Cahier des charges 2024/2025

Ce document est réalisé par les membres du Comité départemental du Var afin d'aider et de conseiller les clubs désireux d'organiser le Championnat départemental de Tir à 18m. L'objectif est de pouvoir réaliser un championnat départemental de qualité, au plus proche de ce qui peut être fait au niveau régional ou national. La commission reste bien entendu à l'écoute des clubs pour les accompagner dans ce projet, et un DTD (Directeur Technique Départemental) sera présent afin d'assurer un bon déroulement de ce concours. Ce DTD pourra être un membre du CD83, ou bien une personne mandatée par le CD83.

#### FONCTIONNEMENT

Le championnat départemental 83 Tir à 18m est une compétition officielle, se déroulant sous la forme d'un tir qualificatif suivi de duels.

Le comité s'engage à apporter un soutien technique et humain pour l'organisation des duels.

Le championnat est uniquement individuel

Ce championnat est ouvert en priorité aux licenciés FFTA du département 83, en respectant les catégories officielles de la FFTA que ce soit pour les archers valides ou les archers para. Des archers extérieurs au département 83 pourront participer si des places restaient disponibles à l'issue des inscriptions. Ils ne prendront part qu'aux tirs qualificatifs.

Les qualifications s'effectuent selon le règlement en vigueur. Cette compétition étant un championnat, les archers tireront sur les blasons suivants:

Arme	Catégorie	Blason
Arcs Poulies	U15 (U13-U15)- U18- U21- Séniors 1 à 3	Trispot vertical de 40
Arcs Classiques	U11	Blason de 80
	U13-U15	Trispot vertical de 60
	U18-U21- Séniors 1 à 3	Trispot vertical de 40
Arcs Nus	Scratch jeunes U15-U18	Tirs qualificatifs: blason de 60 Duels: Trispot vertical de 60
	Scratch adultes U21- séniors 1 à 3	Tirs qualificatifs: blason de 40 Duels: Trispot vertical de 40



# COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR

## FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC



Le rythme des tirs se fera en AB/CD.

Afin de faire participer le plus grand nombre d'archers, le championnat se déroulera sur 2 jours :

- Samedi : Jeunes, Arcs Nus, Paras.
  - Matin : Tir qualificatif
  - Après-midi : duels
- Dimanche : Adultes classiques et poulies
  - Matin : Tir qualificatif
  - Après-midi : duels

Il est conseillé au club organisateur de fournir un dossard à chaque participant. Le Comité peut apporter son aide sur ce sujet.

### TERRAIN

Dans la mesure du possible, le terrain doit être composé de 12 cibles minimums.

La longueur du terrain, la disposition des cibles et toutes les mesures réglementaires liées à l'organisation d'un Tir en Salle, sont définies selon les règlements fédéraux en vigueur. Elles doivent être respectées par l'organisateur.

La mise en place des terrains de compétition doit être achevée la veille de la compétition afin de pouvoir être contrôlée et validée par l'arbitre responsable. Le club organisateur est chargé de la préparation du terrain.

Le directeur des tirs, choisi par le corps arbitral, doit avoir une vue dégagée sur la totalité de la ligne de tir.

Des scoreurs seront disposés pour permettre le suivi des scores en direct.

Il est recommandé d'avoir un homme de terrain pour 5 cibles, qui doit être prêt à chaque volée pour remplacer les blasons sur demande des arbitres.

Une sonorisation sera mise en place par le club organisateur. Le Comité Départemental peut fournir une sono si besoin. Le club organisateur assurera la gestion des résultats et des matchs de duels ainsi que la mise en place du matériel. Toutefois, il est possible, avec l'accord du comité départemental, de déléguer cette tâche au directeur technique départemental.(DTD)

### MODE DE SÉLECTION / QUOTAS

Le comité départemental est responsable de la définition des quotas. Il pourra s'appuyer si besoin sur le DTD, ou tout autre personne qui pourra apporter des conseils sur ces quotas. Les quotas seront déterminés selon le nombre d'archers de chaque catégorie pour la saison, en essayant d'être le plus représentatif possible.

La sélection des archers participants au championnat est établie en priorité sur la base des 3 meilleurs scores (scores minimum impérativement supérieurs à 1) pour toutes les catégories adultes et jeunes. Si des places restent vacantes, les archers ayant réalisés 2 scores pourront être sélectionnés, puis 1 score, afin de remplir au mieux le pas de tir.

Pour les catégories Para, les sélections se feront dès 2 scores réalisés.



# COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR

## FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC



A l'issue de la dernière semaine, si une catégorie est incomplète par manque d'archers inscrits, l'organisateur pourra inscrire des archers d'autres départements.

### PHASES FINALES

Le titre de Champion départemental sera attribué au vainqueur de chaque catégorie à la suite des phases finales. Le tir de qualification permet de classer les archers pour les duels des phases éliminatoires et finales.

Les matchs se déroulent selon le règlement FFTA en vigueur.

Les duels ne se feront que si le nombre d'archers dans la catégorie est égal ou supérieur à 4  
Le cut sera déterminé selon le nombre d'archers de chaque catégorie :

- Catégories de 8 archers et plus : début en 8ème de finale
- Catégories de 4 à 7 archers : début en 1/4 finale
- De 1 à 3 archers dans une catégorie : pas de duel, le titre sera décerné automatiquement en se basant sur les résultats de la phase de qualification.

Particularité: les para-archers réalisant un score leur permettant d'intégrer le cut des catégories "valides" pourront participer aux duels le dimanche après-midi.

Le rythme de tir en duel se fera en simultané.

### RÉCOMPENSES

Le Comité Départemental fournit les récompenses.

Pour les catégories comprenant moins de 4 archers et ne participant donc pas aux duels, les podiums auront lieu à l'issue des tirs qualificatifs. (Samedi midi et dimanche midi).

Les récompenses ne seront décernées qu'aux archers présents au moment des podiums.

Il est rappelé aux archers montant sur le podium qu'ils doivent se présenter en tenue conforme au règlement FFTA et sans couvre-chef.

### INSCRIPTIONS

Tous les archers souhaitant participer (quels que soient leur classement et nombre de scores) doivent impérativement se préinscrire auprès du CD83 et du club organisateur, au plus tard le mardi précédant le championnat départemental. Ceux qui ne souhaitent pas participer ou qui ne le pourront pas doivent également se manifester le plus tôt possible afin de faciliter l'organisation de l'événement.

Les tableaux finaux seront diffusés sur le site du comité départemental le mercredi suivant au plus tard. Les inscriptions seront validées le mercredi matin précédant le championnat.

Le tarif conseillé est de maximum 14 €. (12€ pour les sélectifs, 14€ pour les duels) Si les duels devaient être annulés, par manque d'archers dans une catégorie, le club organisateur s'engage à rembourser la différence.

Si un archer inscrit ne se présente pas lors de la compétition, le club de l'archer aura obligation de payer l'engagement (sauf cas de force majeure, à voir avec l'organisateur).



# COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR

## FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC



### **TENUE VESTIMENTAIRE**

La tenue vestimentaire est celle du règlement FFTA en vigueur. (article C.12 des Règlements sportifs et Arbitrage)

### **LA SÉCURITÉ**

Des badges devront être attribués aux entraîneurs pour leur accès au terrain en zone d'attente uniquement, un badge pour 4 archers dans la limite de trois badges par club maximum.

### **MANDAT :**

L'organisateur devra réaliser et fournir le mandat de la compétition.

Il l'enverra au PCDA, PCRA, aux arbitres concernés et à la commission sportive. Après validation par le PCRA, le club organisateur l'enverra à tous les clubs du Comité départemental.

### **AIDE DU CDARC83**

Vous trouverez ci-dessous tout ce qui peut être fourni par le comité départemental d'un point de vue matériel et logistique.

Logistique : présence d'un responsable pour la gestion de la compétition

Matériel : Feux, Scoreurs, Matériel de sonorisation.

Récompenses : fournies

### **ENGAGEMENT DU CLUB ORGANISATEUR**

Respecter le présent cahier des charges